Résolution de la chambre de commerce internationale touchant les entraves au commerce

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 71

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

entendront le cri de détresse que jette aujourd'hui le monde économique.

L'entendront-ils? Puissent-ils se rendre compte qu'un reour à la prospérité économique et à une vie politique saine n'est possible qu'au prix des sacrifices demandés à l'égoïsme national outré et moyennant abolition de cette chaîne d'entraves pernicieuses.

Alfred Georg.

Résolution de la Chambre de Commerce internationale

touchant les entraves au commerce

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale, sur la proposition de son Comité central des Entraves au Commerce, *a voté à l'unanimité la résolution suivante, dans la séance qu'il a tenue à Paris, le* 2 *juin* 1926 :

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale,

Considérant que l'état de choses actuel, dû essentiellement aux conséquences de la guerre, tend à devenir économiquement insupportable pour la plupart des pays et plus spécialement pour les Etats européens; que de prompts remèdes s'imposent si l'on veut éviter l'éventualité d'un véritable bouleversement économique qui ne manquerait pas de frapper avec plus ou moins de violence tous les pays successivement;

Considérant d'une part,

La nécessité absolue de la stabilisation des changes;

Les dangers que présentent les tarifs excessifs et toute politique de prohibition d'importations et d'exportations;

Les obstacles imposés aux transports, qu'il s'agisse de voyageurs ou de marchandises;

Le manque de clarté ou d'uniformité des tarifs et classifications douaniers, et les changements qui peuvent être, sans avis préalable, apportés aux tarifs en vigueur;

L'inégalité de traitement entre les nationaux et les étrangers;

Considérant, d'autre part, l'extrême urgence de la situation, et désireux de faire œuvre pratique en s'efforçant de supprimer les plus dangereuses et auxquelles il est possible de porter le plus immédiatement remède; estimant qu'il y a lieu de procéder, non à une analyse des faits qui sont déjà connus, mais à la recherche des remèdes :

Décide de créer les sous-comités suivants :

A. 1. — Sous-comité du traitement des étrangers et des inégalités juridiques et sociales;

2. — Sous-comité des obstacles aux transports;

3. — Sous-comité des difficultés financières et question de crédit.

B. 1. — Sous-comité des prohibitions d'importations et d'exportations;

2. — Sous-comité des questions de technique douanière;

3. — Sous-Comité des ententes internationales.

C. — Sous-comité de coordination des travaux.

D. — Sous-Comité de propagande.

Ces sous-comités auront pour mission d'étudier, parmi les questions sommairement rappelées ci-dessus, tous sujets de leur compétence, et en particulier les question de leur ressort qui figurent dans les rapports du Comité préparatoire de la *Conférence économique internationale* de la Société des Nations, et notamment celui de la Commission C, d'envisager les voies et moyens les plus efficaces pour arriver promptement à l'abolition des entraves les plus préjudiciables au commerce international et permettre à celui-ci de reprendre son cours normal.

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale appelle l'attention des Gouvernements sur la gravité de la situation et l'urgence des mesures à prendre sans délai.